

Proclamation de l'Empire

*Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français
A tous présents et à venir, Salut.*

Vu le Sénatus consulté en date du 7 novembre 1852, qui soumet au Peuple le plébiscite dont la teneur suit :

« Le peuple veut le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de Louis Napoléon Bonaparte, avec hérédité dans la descendance directe légitime ou adoptive, et lui donne le droit de régler l'ordre de succession au trône dans la famille Bonaparte ainsi qu'il est prévu par le Sénatus consulté du 7 novembre 1852 »

Vu la déclaration du Corps législatif qui constate :

Que les opérations du vote ont été partout librement et régulièrement accomplies ;

Que le recensement général des suffrages émis sur le projet de plébiscite a donné sept millions huit cent vingt quatre mille cent quatre-vingt-neuf (7 824 189) bulletins portant le mot oui ;

Deux cent cinquante trois mille cent quarante-cinq (253 145) bulletins portant le mot non ;

Soixante trois mille trois cent vingt-six (63 326) bulletins nuls.

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1^{er} Le Sénatus consulté du 7 novembre, est promulgué et devient loi de l'Etat.

Article 2 Louis Napoléon Bonaparte est Empereur des Français sous le nom de Napoléon III.

Mandons et ordonnons que les présentes, revêtus du sceau de l'Etat insérés au Bulletin des lois, soient adressées aux cours, aux tribunaux et aux autorités administratives, pour qu'ils les inscrivent dans leurs registres, les observent et les fassent observer. Les ministres, chacun en ce qui le concerne, sont chargés d'en surveiller l'exécution.

Fait au palais de St Cloud le 2 décembre 1852.

Signé Napoléon.

Certifié conforme :

Le Maire

Pelbois